

FORMATION PROFESSIONNELLE

DEMEMBREMENT : PRINCIPALES CONSEQUENCES FISCALES

**(Revenus fonciers, Revenus de capitaux mobiliers,
Plus-values, Défiscalisation, ISF, Assurance-vie...)**

Nouveautés - Difficultés d'application - Optimisation



La société FAC JD propose une formation de 7 HEURES

A PARIS LE 15 DECEMBRE 2016 DE 9H A 17H 30

Animation : JACQUES DUHEM



DEMEMBREMENT : PRINCIPALES CONSEQUENCES FISCALES

Formation professionnelle

Durée = 1 jour (7 heures)

Lieu de la formation = PARIS

ESPACES DIDEROT 10 RUE TRAVERSIERE 75012 PARIS (à 200 mètres de la gare de Lyon)

Public concerné =

- CGPI;
- CGP de banque et compagnie d'assurance ;
- Notaires ;
- Experts comptables ;
- Avocats

Objectifs de la formation =

- Approfondissement et actualisation des connaissances - Perfectionnement ;
- Savoir mettre en pratique les connaissances techniques;

Modalités administratives et financières :

Le prix de la formation est de 350 € (Trois cent cinquante euros HT), TVA à 20% en plus, soit 420 € TTC.

Ce prix comprend, la participation aux formations, la remise d'une documentation technique, les pauses.

Ce prix ne comprend pas les frais de restauration et d'hébergement.

Le prix est à régler lors de l'inscription.

Une facture valant convention simplifiée de formation et une attestation de présence sera remise aux participants.

Plan de la formation

Introduction

- Approche fiscale générale : distinction entre le démembrement actif et le démembrement passif ;
- Evaluation des droits démembrés : évaluation fiscale et évaluation économique ;
- De l'article 762 à l'article 669 du CGI ;
- L'article 1133 du CGI ;
- Démembrement et abus de droit ;
- Foyer fiscal et démembrement

I. Revenus fonciers et démembrement

- A Principes
- B Optimisation

II. Revenus de capitaux mobiliers et démembrement

- A Principes d'imposition
- B Risque de libéralité

III. Plus-values immobilières et démembrement

- A La cession d'un droit
- B La cession conjointe de droits
- C La cession après réunion de la pleine propriété
- D Ventes et apports d'usufruits temporaires depuis le 14 novembre 2012

IV. Plus-values mobilières et démembrement

- A Principe général
- B Applications particulières

V. ISF et démembrement

- A Le principe de l'article 885 G du CGI
- B Les cessions d'usufruits
- C La situation du conjoint survivant
- D Quasi usufruit et passif successoral

VI. Imposition des résultats des sociétés de personnes non passibles de l'IS lorsque les titres sont démembrés.

VII. Assurance vie et démembrement

- A L'article 757 B du CGI
- B L'article 990 I du CGI

Chaque point sera abordé de manière schématique et pratique.

Une documentation pratique complète qui fera la synthèse de la législation, de la jurisprudence et de la doctrine administrative, sera remise aux participants.

DEMEMBREMENT : PRINCIPALES CONSEQUENCES FISCALES

BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner à
FAC Jacques DUHEM
38 RUE DU MARECHAL FAYOLLE 63 500 ISSOIRE

Participants

	Participant
NOM	
Prénom	
Téléphone	
Adresse électronique	

Participera à la formation "DEMEMBREMENT" qui aura lieu

■ à **PARIS** le 15 DECEMBRE 2016

Facturation

Entreprise/Société
SIRET
Adresse
CP - VILLE

Montant

Prix unitaire HT	Prix unitaire TTC
350,00€	420,00€

Règlement

- Chèque Virement sur le compte*

* BNP PARIBAS RIB 30004 00147 00010079003 08 / IBAN FR76 3000 4001 4700 0100 7900 308

ATTENTION : L'inscription ne sera validée qu'à réception du règlement, une confirmation vous sera alors adressée par mail.

LE LIEU DE FORMATION



**Espaces Diderot
(CFPN)
10 rue Traversière –
75012 Paris**

Tel : 01 40 26 40 00



**Gare de Lyon et d'Austerlitz
RER A et D**

Métro : Ligne 1 station Gare de Lyon (sortie 1 – Boulevard Diderot)
Ligne 14 station Gare de Lyon (Sortie 13 – Rue Van Gogh)

Bus : 20 / 54 / 57 / 61 / 63 / 65 / 87 / 91

Parkings : Lyon-Diderot / 198 Rue de Bercy
Effia / 2 rue traversière

